

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: 411 00 21500-6458
Dénomination: FUEL POWER OPTIMIZER
UFI: N9E2-J17X-K40P-A1EC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination: Optimiseur de carburant pour les moteurs bi-carburant
supplémentaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: Meccanocar Italia S.r.l.
Adresse: Via San Francesco, 22
Localité et Etat: 56033 Capannoli (PI) Italy

Tél. +39 0587 609433

Fax +39 0587 607145

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité. moreno.meini@meccanocar.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification et indication de danger:

Cancérogénicité, catégorie 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité aiguë, catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

FUEL POWER OPTIMIZER

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H332	Nocif par inhalation.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence:

P280	Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P261	Éviter de respirer les vapeurs.
P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contient: 2-ETILESANOLO
SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE)

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage $\geq$ à 0,1%.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration $\geq$ 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)
2-ETILESANOLO		
CAS 104-76-7	$78 \leq x < 82$	Acute Tox. 4 H332, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335
CE 203-234-3		STA Inhalation vapeurs: 11 mg/l, STA Inhalation aérosols/poussières: 1,5 mg/l, STA Inhalation gaz: 4500 ppm
INDEX -		
Règ. REACH 01-2119487289-20-XXXX		
SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE)		

CAS 64742-94-5 CE 265-198-5 INDEX 649-424-00-3 Règ. REACH 01-2119463588-24-XXXX 1,2-BIS (2-ÉTHYLESYLOXY CARBONIL) ÉTHANSULFONATE DE POTASSIUM	2,5 ≤ x < 3	Asp. Tox. 1 H304, EUH066
CAS 7491-09-0 CE 231-308-5 INDEX - 1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	2,5 ≤ x < 3	Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315
CAS 95-63-6 CE 202-436-9 INDEX 601-043-00-3 Règ. REACH 01-2119472135-42-XXXX NAPHTALÈNE	0,9 ≤ x < 1	Flam. Liq. 3 H226, Acute Tox. 4 H332, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335, Aquatic Chronic 2 H411 STA Inhalation vapeurs: 11 mg/l, STA Inhalation aérosols/poussières: 1,5 mg/l, STA Inhalation gaz: 4500 ppm
CAS 91-20-3 CE 202-049-5 INDEX 601-052-00-2 Règ. REACH 01-2119561346-37-XXXX CUMENE	0,2 ≤ x < 0,25	Carc. 2 H351, Acute Tox. 4 H302, Aquatic Chronic 1 H410 M=1 STA Oral: 500 mg/kg
CAS 98-82-8 CE 202-704-5 INDEX 601-024-00-X MESITYLENE	0 ≤ x < 0,05	Flam. Liq. 3 H226, Asp. Tox. 1 H304, STOT SE 3 H335, Aquatic Chronic 2 H411, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: C
CAS 108-67-8 CE 203-604-4 INDEX 601-025-00-5 Règ. REACH 01-2119463878-19-XXXX XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)	0 ≤ x < 0,05	Flam. Liq. 3 H226, STOT SE 3 H335, Aquatic Chronic 2 H411 STOT SE 3 H335: ≥ 25%
CAS 1330-20-7 CE 215-535-7 INDEX 601-022-00-9 Règ. REACH 01-2119488216-32-XXXX	0 ≤ x < 0,05	Flam. Liq. 3 H226, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H332, Skin Irrit. 2 H315, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: C STA Dermal: 1100 mg/kg, STA Inhalation vapeurs: 11 mg/l, STA Inhalation aérosols/poussières: 1,5 mg/l, STA Inhalation gaz: 4500 ppm

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 1 du 14/02/2022 Nouvelle émission
FUEL POWER OPTIMIZER	Imprimé le 14/02/2022 Page n. 4/30

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.
INGESTION: Appeler aussitôt un médecin. Ne pas provoquer les vomissements. Sauf autorisation expresse du médecin, ne rien administrer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS
Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.
MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS
Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE
Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES
Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.
ÉQUIPEMENT
Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer la zone. Éloigner les personnes non équipées de ces dispositifs. Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. En présence de poussières dans l'air, adopter une protection pour les voies respiratoires.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques. Éviter la formation de poussières et la dispersion du produit dans l'air.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit déversé et le placer dans des conteneurs pour sa récupération ou son élimination. Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. Il peut être recommandé de laver à l'eau les surfaces éventuellement contaminées par des traces de poudre en évitant que l'eau de lavage ne se déverse dans les égouts.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Avertir les autorités compétentes dans le cas où le produit aurait atteint des cours d'eau ou dans le cas où il aurait contaminé le sol ou la végétation.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter le risque d'incendie et d'explosion, ne jamais utiliser d'air comprimé lors du déplacement du produit. Ouvrir les récipients avec précaution: ils peuvent être sous pression.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

ESP	España	Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2021
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS
ITA	Italia	Decreto Legislativo 9 Aprile 2008, n.81
NOR	Norge	Forskrift om endring i forskrift om tiltaksverdier og grenseverdier for fysiske og kjemiske faktorer i arbeidsmiljøet samt smitterisikogrupper for biologiske faktorer (forskrift om tiltaks- og grenseverdier), 21. august 2018 nr. 1255
PRT	Portugal	Decreto-Lei n.º 1/2021 de 6 de janeiro, valores-limite de exposição profissional indicativos para os agentes químicos. Decreto-Lei n.º 35/2020 de 13 de julho, proteção dos trabalhadores contra os riscos ligados à exposição durante o trabalho a agentes cancerígenos ou mutagénicos
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)
EU	OEL EU	Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/130; Directive (UE) 2019/983; Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 91/322/CEE.
	TLV-ACGIH	ACGIH 2020

2-ETILESANOLO

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC		
Valeur de référence en eau douce	0,017	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,002	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,284	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,028	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	10	mg/l
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)	55	mg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,047	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				1,1 mg/kg bw/d				
Inhalation	26,6 mg/m3		26,6 mg/m3	2,3 mg/m3	53,2 mg/m3		53,2 mg/m3	12,8 mg/m3
Dermique				11,4 mg/kg bw/d				23 mg/kg bw/d

1,2-BIS (2-ÉTHYLESYLOXY CARBONIL) ÉTHANSULFONATE DE POTASSIUM								
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC								
Valeur de référence en eau douce				0,007	mg/l			
Valeur de référence en eau de mer				0,001	mg/l			
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				0,525	mg/kg			
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				0,052	mg/kg			
Valeur de référence pour les microorganismes STP				122	mg/l			
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				0,101	mg/kg			

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				5 mg/kg bw/d				
Inhalation				14,8 mg/m3				98,7 mg/m3
Dermique				5 mg/kg bw/d				10 mg/kg bw/d

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE)								
Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				19 mg/kg bw/d				

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE						
Valeur limite de seuil						
Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	100	20			
VLEP	FRA	100	20	250	50	
VLEP	ITA	100	20			
TLV	NOR	100	20			
VLE	PRT	100	20			
OEL	EU	100	20			
TLV-ACGIH		123	25			
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC						
Valeur de référence en eau douce				0,12	mg/l	

Valeur de référence en eau de mer	0,12	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	13,56	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	13,56	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	2,41	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	2,34	mg/kg

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				15 mg/kg bw/d				
Inhalation	29,4 mg/m3	29,4 mg/m3	29,4 mg/m3	29,4 mg/m3	100 mg/m3	100 mg/m3	100 mg/m3	100 mg/m3
Dermique				9512 mg/kg bw/d				16171 mg/kg bw/d

NAPHTALÈNE								
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC								
Valeur de référence en eau douce	0,24				mg/l			
Valeur de référence en eau de mer	0,24				mg/l			
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	6,72				mg/kg			
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	6,72				mg/kg			
Valeur de référence pour les microorganismes STP	2,9				mg/l			
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	5,33				mg/kg			

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation							25 mg/m3	25 mg/m3
Dermique								3,57 mg/kg bw/d

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)						
Valeur limite de seuil						
Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	221	50	442	100	PEAU
VLEP	FRA	221	50	442	100	PEAU
VLEP	ITA	221	50	442	100	PEAU
TLV	NOR	108	25			PEAU
VLE	PRT	221	50	442	100	PEAU
WEL	GBR	220	50	441	100	PEAU
OEL	EU	221	50	442	100	PEAU
TLV-ACGIH		434	100	651	150	
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC						
Valeur de référence en eau douce	0,327				mg/l	
Valeur de référence en eau de mer	0,327				mg/l	

Valeur de référence pour sédiments en eau douce	12,46	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	12,46	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	6,58	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	2,31	mg/kg

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				12,5 mg/kg bw/d				
Inhalation	260 mg/m3	260 mg/m3	65,3 mg/m3	65,3 mg/m3	442 mg/m3	442 mg/m3	221 mg/m3	221 mg/m3
Dermique				125 mg/kg bw/d				212 mg/kg bw/d

MESITYLENE								
Valeur limite de seuil								
Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm			
VLA	ESP	100	20					
VLEP	FRA	100	20	250	50			
VLEP	ITA	100	20					
TLV	NOR	100	20					
VLE	PRT	100	20					
OEL	EU	100	20					
TLV-ACGIH		123	25					

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC								
Valeur de référence en eau douce				0,101		mg/l		
Valeur de référence en eau de mer				0,101		mg/l		
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				7,86		mg/kg		
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				7,86		mg/kg		
Valeur de référence pour les microorganismes STP				2,02		mg/l		
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				1,34		mg/kg		

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				15 mg/kg bw/d				
Inhalation	29,4 mg/m3	29,4 mg/m3	29,4 mg/m3	29,4 mg/m3	100 mg/m3	100 mg/m3	100 mg/m3	100 mg/m3
Dermique				9512 mg/kg bw/d				16171 mg/kg bw/d

CUMENE								
Valeur limite de seuil								
Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm			

VLEP	FRA	100	20	250	50	PEAU
TLV	NOR	100	20	250	50	PEAU
VLE	PRT	50	10	250	50	INHALA
VLE	PRT	50	10	250	50	PEAU
WEL	GBR	125	25	250	50	PEAU
OEL	EU	50	10	250	50	PEAU

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.
Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.
Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).
Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.
Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.
L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.
Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

2-ETILESANOLO

Occhiali di sicurezza ben aderenti. Oltre agli occhiali, indossare una visiera se esiste una ragionevole possibilità di schizzi sul viso.

L'apparecchiatura deve essere conforme alla norma EN 166.
Protezione mani: materiale adatto gomma nitrilica
Valutazione secondo EN 374: livello 6
Spessore del guanto circa 0,55 mm
Tempo di permeazione> 480 min
Spessore del guanto circa 0,8 mm
Protezione per la respirazione: respiratore con filtro A. Maschera completa con filtro sopra menzionato secondo i produttori che utilizzano requisiti o autorespiratore. Le apparecchiature devono essere conformi a EN 136 o EN 140 e EN 143.

1,2-BIS (2-ÉTHYLESYLOXY CARBONIL) ÉTHANSULFONATE DE POTASSIUM

Mesures d'ingénierie : Assurez-vous que les douches oculaires et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Système de ventilation par aspiration efficace.
Équipement de protection individuelle
Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur à filtre approuvé.
Cartouche de gaz A (substances organiques, marron).
Protection des mains : Matériau des gants : Néoprène. Caoutchouc nitrile
Protection des yeux : Bouteille de rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes de sécurité bien ajustées
Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection. Choisissez la protection corporelle en fonction de la quantité e concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.
Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Lavez-vous les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	liquide	
Couleur	incolore	
Odeur	caractéristique, piquante	
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible	
Point initial d'ébullition	Pas disponible	
Inflammabilité	Pas disponible	
Limite inférieur d'explosion	Pas disponible	
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible	
Point d'éclair	77 °C	
Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible	
pH	Pas disponible	
Viscosité cinématique	Pas disponible	
Solubilité	insoluble dans l'eau	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible	
Pression de vapeur	Pas disponible	
Densité et/ou densité relative	0,837	
Densité de vapeur relative	Pas disponible	
Caractéristiques des particules	Pas applicable	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 1 du 14/02/2022 Nouvelle émission
FUEL POWER OPTIMIZER	Imprimé le 14/02/2022 Page n. 11/30

Informations pas disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE)

Peut former des mélanges inflammables avec: air.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

2-ETILESANOLO

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

MESITYLENE

Aucune décomposition si utilisé et stocké conformément aux spécifications.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.Réagit violemment avec: forts oxydants,acides forts,acide nitrique,perchlorates.Peut former des mélanges explosifs avec: air.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement.

2-ETILESANOLO

Evitare il contatto con calore, scintille, fiamme libere e scariche statiche. Evitare qualsiasi fonte di ignizione.

MESITYLENE

Calore, fiamme e scintille.

10.5. Matières incompatibles

Réducteurs et oxydants forts, bases et acides forts, matériaux à haute température.

2-ETILESANOLO

Agenti ossidanti.

MESITYLENE

Agenti ossidanti.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008**Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.

POPULATION: ingestion de nourriture ou d'eau contaminés; inhalation air ambiant.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

Action toxique sur le système nerveux central (encéphalopathies); action irritante sur la peau, la conjonctive, la cornée et l'appareil respiratoire.

Effets interactifs

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

La consommation d'alcool interfère avec le métabolisme de la substance en l'inhibant. La consommation d'éthanol (0,8 g/kg) avant une exposition de 4 heures à des vapeurs de xylènes (145 et 280 ppm) provoque une diminution de 50% de l'excrétion d'acide méthylhippurique, tandis que la concentration

de xylènes dans le sang est multipliée par 1,5

-

2. Parallèlement, on note une augmentation des effets secondaires de l'éthanol. Le métabolisme des xylènes est augmenté par des inducteurs enzymatiques de type phénobarbital et 3-méthyle-cholentrène. L'aspirine et les xylènes inhibent mutuellement leur conjugaison avec la glycine, avec comme conséquence la diminution de l'excrétion urinaire d'acide méthylhippurique. D'autres produits industriels peuvent interférer avec le métabolisme des xylènes.

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation - aérosols / poussières) du mélange:	1,90 mg/l
ATE (Inhalation - vapeurs) du mélange:	13,92 mg/l
ATE (Inhalation - gaz) du mélange:	5696,2 mg/l
ATE (Oral) du mélange:	Non classé (aucun composant important)
ATE (Dermal) du mélange:	Non classé (aucun composant important)

2-ETILESANOLO

LD50 (Oral):	2047 mg/kg Rat
LD50 (Dermal):	> 3000 mg/kg Rat

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE)

LD50 (Oral):	> 5000 mg/kg Rat
LD50 (Dermal):	> 2000 mg/kg Rabbit
LC50 (Inhalation vapeurs):	> 5,28 mg/l/4h Rat

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

STA (Inhalation aérosols/poussières):	1,5 mg/l estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP (donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)
STA (Inhalation vapeurs):	11 mg/l estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP (donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)
STA (Inhalation gaz):	4500 ppm estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP (donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)

NAPHTALÈNE

STA (Oral):	500 mg/kg estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP (donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)
-------------	--

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

STA (Dermal):	1100 mg/kg estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP (donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)
STA (Inhalation aérosols/poussières):	1,5 mg/l estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP (donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)
STA (Inhalation vapeurs):	11 mg/l estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP (donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)
STA (Inhalation gaz):	4500 ppm estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP (donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)

MESITYLENE

LD50 (Oral):	6000 mg/kg Rat
LD50 (Dermal):	> 2000 mg/kg Rat

CUMENE

LD50 (Oral):	1400 mg/kg Rat
LD50 (Dermal):	> 3160 mg/kg Rabbit
LC50 (Inhalation vapeurs):	> 17,6 mg/l/6h Rat

2-ETILESANOLO
Método: Equivalente o similare a OECD 401
Affidabilità: 2
Specie: Ratto (Wistar; maschio)
Via d'esposizione: Orale
Risultati: LD50: ca. 2047 mg/kg bw
Método: Equivalente o similare a OECD 403
Affidabilità: 2
Specie: Ratto (Sprague-Dawley; maschio/femmina)
Via d'esposizione: Inalazione (vapore+aerosol)
Risultati: LC50: > 0.89 - <= 5.3 mg/L air
Método: OECD 402
Affidabilità: 1
Specie: Ratto (WISW (SPF TNO); maschio/femmina)
Via d'esposizione: Cutanea
Risultati: non classificato

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE)
Méthode: EPA OTS 798.1175
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: DL50:> 5 000 mg / kg pc
Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 403
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation (vapeur)
Résultats: CL50:> 5,28 mg / L d'air
Méthode: EPA OTS 798.1100
Fiabilité: 1
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: DL50:> 2 000 mg / kg pc

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE
Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.1
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (mâle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: DL50: 6 000 mg / kg pc
Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (CD (COBS); mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation
Résultats: CL50: 10 200 mg / m³ d'air
Référence bibliographique:
Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (CD (COBS); mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: DL50: 4 autres: mL / kg pc (3440 mg / kg)

NAPHTALÈNE

FUEL POWER OPTIMIZER

Méthode: OCDE 401

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (CD-1 ICR; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50: 533 mg / kg pc

Référence bibliographique: Shopp GM, White KL, Holsapple MP, Barnes DW, et al., Naphthalene Toxicity in CD-I Mice: General Toxicology and Immunotoxicology (1984)

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 403

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeur)

Résultats: CL50:> 0,4 mg / L d'air (analytique)

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 403

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50:> 16 000 mg / kg pc

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.1

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (F344 / N; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 = 3523 mg / kg pc

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.2

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (mâle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: DL50 = 6700 ppm

MESITYLENE

Metodo: Equivalente o similare a EU Method B.1

Affidabilità: 1

Specie: Ratto (maschio)

Via d'esposizione: Orale

Risultati: LD50: 6 000 mg/kg bw

Metodo: Non indicato

Affidabilità: 2

Specie: Ratto (CD (COBS); maschio/femmina)

Via d'esposizione: Inalazione

Risultati: LC50: 10 200 mg/m³ air

Metodo: Non indicato

Affidabilità: 2

Specie: Ratto (CD (COBS); maschio/femmina)

Via d'esposizione: Cutanea

Risultati: LD50: > 4 mL/kg bw

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Provoque une irritation cutanée

2-ETILESANOLO

Metodo: OECD 404

Affidabilità: 1

Specie: Coniglio (Small Russian)

Via d'esposizione: Cutanea

Risultati: Altamente irritante

1,2-BIS (2-ÉTHYLESYLOXY CARBONIL) ÉTHANSULFONATE DE POTASSIUM

Méthode : Ligne directrice 404 de l'OCDE

Fiabilité : 2

Espèce : lapin

Voie d'exposition : cutanée

Résultats : irritant catégorie 2

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE)

Méthode: EPA Guidelines in FR Vol.44, No. 145, pgs. 44054-44093

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: irritant

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.4

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: irritant

Référence bibliographique: Jacobs G et Martens M, Évaluation de la méthode d'essai pour l'irritation cutanée prescrite par l'OCDE et la CEE (1987)

NAPHTALÈNE

Méthode: Commission de sécurité des produits de consommation, États-Unis; Code de réglementation fédérale, titre 16, section 1500.41

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non irritant

MESITYLENE

Metodo: Equivalente o similare a EU Method B.4

Affidabilità: 2

Specie: Coniglio (New Zealand White)

Via d'esposizione: Cutanea

Risultati: Categoria 2, irritante

Riferimento bibliografico: Jacobs G;Martens M; Evaluation of the test method for skin irritation as prescribed by oecd and eec (1987)

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux

2-ETILESANOLO

Metodo: OECD 405

Affidabilità: 1

Specie: Coniglio (Small Russian)

Via d'esposizione: Oculare

Risultati: Categoria 2, irritante per gli occhi

1,2-BIS (2-ÉTHYLESYLOXY CARBONIL) ÉTHANSULFONATE DE POTASSIUM
Méthode : Ligne directrice 405 de l'OCDE
Fiabilité : 2
Espèce : lapin
Voie d'exposition : oculaire
Résultats : Catégorie 1 (effets irréversibles sur l'œil)

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE)
Méthode: EPA OTS 798.4500
Fiabilité: 1
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)
Voie d'exposition: oculaire
Résultats: non irritant

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE
Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 405
Fiabilité: 2
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)
Voie d'exposition: oculaire
Résultats: non irritant

NAPHTALÈNE
Méthode: Commission de sécurité des produits de consommation, États-Unis; Code de réglementation fédérale, titre 16, section 1500.41
Fiabilité: 2
Espèce: Lapin (lapin albinos)
Voie d'exposition: oculaire
Résultats: non irritant

MESITYLENE
Metodo: Equivalente o similare a OECD 405
Affidabilità: 2
Specie: Coniglio (New Zealand White)
Via d'esposizione: Oculare
Risultati: Non irritante

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE)
Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 406 - références croisées
Fiabilité: 1
Espèce: cobaye (Hartley; mâle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: non sensibilisant

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE
Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 406
Fiabilité: 2
Espèce: cobaye (souche P ' ; mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non sensibilisant

NAPHTALÈNE

Méthode: OCDE 406

Fiabilité: 2

Espèce: cobaye (Hartley; mâle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non sensibilisant

MESITYLENE

Metodo: OECD 406

Affidabilità: 2

Specie: Porcellino d'india (P' strain; maschio/femmina)

Via d'esposizione: Cutanea

Risultati: Negativo

Sensibilisation respiratoire

Informations pas disponibles

Sensibilisation cutanée

1,2-BIS (2-ÉTHYLESYLOXY CARBONIL) ÉTHANSULFONATE DE POTASSIUM

Méthode

: test de patch d'insulte répétée de Draize-Shelanski modifié

Fiabilité : 2

Espèce humaine

Voie d'exposition : cutanée

Résultats : non sensibilisant

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2-ETILESANOLO

Metodo: OECD 471-test in vitro

Affidabilità: 1

Specie: S. typhimurium, E.coli

Risultati: Negativo con e senza attivazione metabolica

Metodo: Equivalente o similare a OECD 474-test in vivo

Affidabilità: 2

Specie: Topo (B6C3F1; maschio/femmina)

Via d'esposizione: Cutanea

Risultati: Negativo

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE)

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 479

Fiabilité: 1
Espèce: ovaire de hamster chinois
Résultats: négatifs
Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo OCDE 479
Fiabilité: 1
Espèce: Souris (B6C3F1; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: positifs chez les hommes, négatifs chez les femmes

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE
Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471
Fiabilité: 2
Espèce: TA97a, TA98, TA100, TA102
Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique
Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo OCDE 474
Fiabilité: 2
Espèce: Souris (Balb / c; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs

NAPHTALÈNE
Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471
Fiabilité: 2
Espèce: S. typhimurium
Résultats: négatifs
Méthode: EPA OPP 84-2-test in vivo
Fiabilité: 1
Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)
Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.10-test in vitro
Fiabilité: 2
Espèce: hamster chinois
Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique
Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 478
Fiabilité: 2
Espèce: Souris (Swiss Webster; mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: négatifs

MESITYLENE
Metodo: Equivalente o similare a OECD 471-test in vitro
Affidabilità: 2
Specie: TA97a, TA98, TA100, TA102
Risultati: Negativo con e senza attivazione metabolica
Metodo: Equivalente o similare a OECD 474-test in vivo
Affidabilità: 2
Specie: Topo (Balb/c; maschio/femmina)
Via d'esposizione: Orale
Risultati: Negativo

CANCÉROGÉNITÉ

Susceptible de provoquer le cancer

2-ETILESANOLO

Metodo: Equivalente o similare a OECD 451

Affidabilità: 1

Specie: Ratto (Fischer 344; maschio/femmina)

Via d'esposizione: Orale

Risultati: Negativo

NAPHTALÈNE

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeur)

Résultats: négatifs

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

Classé dans le groupe 3 (non classifiable comme cancérigène pour l'homme) par l'International Agency for Research on Cancer (IARC).

La US Environmental Protection Agency (EPA) soutient que les "

données ne permettent pas une évaluation du potentiel cancérigène

".

MESITYLENE

Metodo: Equivalente o similare a OECD 416

Affidabilità: 1

Specie: Ratto (Charles River COBS CD; maschio/femmina)

Via d'esposizione: Inalazione (vapore)

Risultati: ca. 500 ppm

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2-ETILESANOLO

Metodo: OECD 416

Affidabilità: 2

Specie: Ratto (Sprague-Dawley; maschio/femmina)

Via d'esposizione: Orale

Risultati: Negativo. NOAEL=3000 ppm

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 416

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Charles River COBS CD; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeur)

Résultats: NOAEC = 500 ppm

NAPHTALÈNE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 413

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 1 du 14/02/2022 Nouvelle émission
FUEL POWER OPTIMIZER	Imprimé le 14/02/2022 Page n. 21/30

Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation (vapeur)
Résultats: négatifs

MESITYLENE
Metodo: Equivalente o similare a OECD 416
Affidabilità: 1
Specie: Ratto (Charles River COBS CD; maschio/femmina)
Via d'esposizione: Inalazione (vapore)
Risultati: ca. 500 ppm

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)
Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (Crl-CD® (SC) BR; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)
Résultats: négatifs, NOAEC (fertilité) = 500 ppm

Effets néfastes sur le développement des descendants

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)
Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (Sprague-Dawley)
Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)
Résultats: négatifs (développement)

Effets sur ou via l'allaitement

Informations pas disponibles

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2-ETILESANOLO
Sulla base dei dati disponibili e a mezzo del giudizio di esperti, la sostanza è classificata nella classe di tossicità per organi bersaglio per esposizione singola.

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE)
Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

NAPHTALÈNE

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

MESITYLENE

Sulla base dei dati disponibili e a mezzo del giudizio di esperti, la sostanza è classificata nella classe di tossicità per organi bersaglio per esposizione singola.

Organes cibles**2-ETILESANOLO**

Voies respiratoires

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Voies respiratoires

MESITYLENE

Voies respiratoires

Voie d'exposition**2-ETILESANOLO**

inhalation

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Inhalation

MESITYLENE

inhalation

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2-ETILESANOLO
Sulla base dei dati disponibili e a mezzo del giudizio di esperti, la sostanza non è classificata nella classe di tossicità per organi bersaglio a esposizione ripetuta.

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE)
Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles en cas d'exposition répétée.

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE
Méthode: OCDE 408 - Lecture croisée
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: NOAEL = 600 mg / kg pc / jour
Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 452
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)
Résultats: NOAEC = 1800 mg / m3 d'air

NAPHTALÈNE
Sur la base des données disponibles et par le jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles en cas d'exposition prolongée ou répétée.

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)
Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 408
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs

MESITYLENE
Sulla base dei dati disponibili e a mezzo del giudizio di esperti, la sostanza non è classificata nella classe di tossicità per organi bersaglio per esposizione prolungata o ripetuta.

Organes cibles

Informations pas disponibles

Voie d'exposition

Informations pas disponibles

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques**12.1. Toxicité**

MESITYLENE

LC50 - Poissons 12,52 mg/l/96h Carassius auratus

EC50 - Crustacés 6 mg/l/48h Daphnia magna

2-ETILESANOLO

LC50 - Poissons 17,1 mg/l/96h

EC50 - Crustacés 39 mg/l/48h

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 16,6 mg/l/72h

EC10 Algues / Plantes Aquatiques 5,3 mg/l/72h

NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques 5,3 mg/l

NAPHTALÈNE

EC50 - Crustacés 2,16 mg/l/48h

EC10 Algues / Plantes Aquatiques 16 mg/l/72h

NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques 16 mg/l

1,2-BIS (2-ÉTHYLESYLOXY CARBONIL)

ÉTHANSULFONATE DE POTASSIUM

LC50 - Poissons 49 mg/l/96h

EC50 - Crustacés 6,6 mg/l/48h

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 82,5 mg/l/72h

EC10 Algues / Plantes Aquatiques 22 mg/l/72h

NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques 22 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

2-ETILESANOLO

Rapidamente dégradabile, 96% in 9 giorni (OECD TG 301 C)

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE)

Distillés de pétrole, carbone, extraits végétaux: mélanges d'hydrocarbures paraffiniques, naphténiques, diterpéniques et aromatiques. Leur comportement sur l'environnement dépend de la composition. Utiliser, dans tous les cas, selon les bonnes pratiques professionnelles en évitant toute élimination dans l'environnement.

NAPHTALÈNE

FUEL POWER OPTIMIZER

Intrinsèquement biodégradable, 2% en 4 semaines.

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

Dégradable rapidement dans l'eau, 98% en 28 jours

MESITYLENE

Rapidement dégradabile, 61% in 28 giorni (Dr Noack 2016)

MESITYLENE

Solubilité dans l'eau

0,1 - 100 mg/l

NON rapidement dégradabile

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Solubilité dans l'eau

0,1 - 100 mg/l

Rapidement dégradabile

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

Solubilité dans l'eau

100 - 1000 mg/l

Rapidement dégradabile

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD
(PETROLE)

Rapidement dégradabile

CUMENE

Solubilité dans l'eau

0,1 - 100 mg/l

Rapidement dégradabile

12.3. Potentiel de bioaccumulation

MESITYLENE

Coefficient de répartition

: n-octanol/eau

3,42

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Coefficient de répartition

: n-octanol/eau

3,65

BCF

243

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

Coefficient de répartition

: n-octanol/eau

3,12

BCF

25,9

CUMENE

Coefficient de répartition

: n-octanol/eau

3,55

BCF

94,69

12.4. Mobilité dans le sol

MESITYLENE

Coefficient de répartition
: sol/eau 2,87

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE
Coefficient de répartition
: sol/eau 3,04

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)
Coefficient de répartition
: sol/eau 2,73

CUMENE
Coefficient de répartition
: sol/eau 2,946

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

12.7. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

2-ETILESANOLO

Informazioni sul prodotto: smaltimento richiesto in conformità con tutte le normative statali e locali relative alla gestione dei rifiuti. La scelta del metodo di smaltimento appropriato dipende dalla composizione del prodotto in base al tempo di smaltimento e dal locale statuto e possibilità di smaltimento.

Rifiuti pericolosi secondo il Catalogo europeo dei rifiuti (CAE)

1,2-BIS (2-ÉTHYLESYLOXY CARBONIL) ÉTHANSULFONATE DE POTASSIUM

Produit : Ne pas jeter les déchets dans les égouts. Ne pas contaminer les étangs, cours d'eau ou fossés avec contenant de produits chimiques ou usagés. Déchets dangereux

Emballages contaminés : Vider le contenu restant. Jeter comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser les contenants vides.

NAPHTALÈNE

Il doit être conforme aux autorités locales et à la législation nationale. Éliminer les déchets toxiques et dangereux (directive 78/319 / CE).

Ils ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères ou les agents oxydants puissants. Ne laissez pas le produit atteindre les égouts.

MESITYLENE

Deve essere trattato in modo speciale nel rispetto delle normative ufficiali.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR / RID, IMDG, 3295
IATA:

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.
IMDG: HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.
IATA: HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 3 Etiquette: 3
IMDG: Classe: 3 Etiquette: 3
IATA: Classe: 3 Etiquette: 3



14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, III
IATA:

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: NO
IMDG: NO
IATA: NO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID: HIN - Kemler: 30
Special provision: -
IMDG: EMS: F-E, S-D
IATA: Cargo:
Pass.:

Quantités
Limitées: 5 L

Code de
restriction en
tunnels: (D/E)

Quantités
Limitées: 5 L
Quantité
maximale:
220 L
Quantité
maximale: 60

Mode
d'emballage:
366
Mode
d'emballage:

Special provision:

L
A3, A324

355

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE

: Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006Produit

Point

3 - 40

Substances contenues

Point

75

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage $\geq$ à 0,1%.Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

:

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange
/ des substances indiqués dans la section 3 n`a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, catégorie 3
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H302	Nocif en cas d`ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d`ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- LÉGENDE:
- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
 - CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
 - CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
 - CE: Numéro d`identification dans l`ESIS (système européen des substances existantes)
 - CLP: Règlement (CE) 1272/2008
 - DNEL: Niveau dérivé sans effet
 - EmS: Emergency Schedule
 - ETA: Estimation Toxicité Aiguë
 - GHS: Système harmonisé global de classification et d`étiquetage des produits chimiques
 - IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l`Association internationale du transport aérien
 - IC50: Concentration d`immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
 - IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
 - IMO: International Maritime Organization
 - INDEX: Numéro d`identification dans l`Annexe VI du CLP
 - LC50: Concentration mortelle 50%
 - LD50: Dose mortelle 50%
 - OEL: Niveau d`exposition sur les lieux de travail

- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
 3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
 4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
 15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
 16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
 17. Règlement (UE) 2019/1148
 18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
 19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
 20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
 21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
 - Handling Chemical Safety
 - INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
 - Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
 - N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
 - Site Internet IFA GESTIS
 - Site Internet Agence ECHA
 - Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie

2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.